



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **24 juin 2013**

Délibération n° 2013-3992

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Approbation d'une convention de coopération décentralisée entre la Communauté urbaine de Lyon, la Ville de Lyon, la Wilaya de Sétif et l'Assemblée populaire communale de Sétif (Algérie) 2013-2015**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Julien-Laferrrière

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 14 juin 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 26 juin 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à Mme Besson), Crédoz (pouvoir à M. Darne J.), Mme Peytavin (pouvoir à M. Claisse), MM. Rivalta (pouvoir à M. Longueval), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéréman), M. Fleury (pouvoir à M. Bousson), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Nissanian), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Vergiat), Millet (pouvoir à M. Lévêque), Mme Rabatel (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Thévenot (pouvoir à M. Petit), Mme Tifra (pouvoir à M. Martinez), MM. Touléron (pouvoir à M. Fournel), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : M. Barge, Mmes Bab-Hamed, Pallega, M. Thivillier.

Conseil de communauté du 24 juin 2013**Délibération n° 2013-3992**

commission principale : développement économique

objet : **Approbation d'une convention de coopération décentralisée entre la Communauté urbaine de Lyon, la Ville de Lyon, la Wilaya de Sétif et l'Assemblée populaire communale de Sétif (Algérie) 2013-2015**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis 2006, la Communauté urbaine de Lyon et la Wilaya de Sétif entretiennent des relations de partenariat. Un protocole de coopération a été signé entre la Communauté urbaine et la Wilaya de Sétif le 18 mars 2006 affirmant la volonté de développer un partenariat et de favoriser les relations dans de nombreux domaines.

Dans l'objectif de développer un programme d'actions et afin de fixer un cadre technique et juridique aux 2 partenaires, une première convention triennale de coopération décentralisée, approuvée par délibération n° 2009-1080 du Conseil du 2 novembre 2009, a été engagée en janvier 2010 portant sur la période 2010-2012.

Dans le cadre de cet accord de coopération, plusieurs domaines de travail ont fait l'objet d'échanges entre les acteurs publics et privés des 2 agglomérations, sous forme d'expertises ou de missions techniques à Sétif, de formations ou de séminaires à Lyon et à Sétif. Il s'agit essentiellement :

- du développement des relations économiques,
- des espaces verts et des espaces publics,
- de l'éclairage public,
- du développement urbain et durable.

Cette convention arrivant à échéance, il est proposé au Conseil de renouveler les accords de coopération pour une durée de 3 ans. Cette nouvelle convention intégrera les autres collectivités locales impliquées directement dans cette coopération, à savoir la Ville de Lyon avec la mobilisation de ses services techniques et l'Assemblée populaire communale (APC) de Sétif, principale bénéficiaire des échanges techniques.

a) - Bilan de la coopération 2010-2012

La période 2010-2012 a été marquée par le lancement de la coopération dans toutes ses dimensions techniques et politiques et la montée en puissance du programme d'activité.

Les 4 grands thèmes prévus initialement ont été traités : la mise en relation des acteurs économiques des 2 agglomérations par l'organisation de délégations de chefs d'entreprises, le renforcement des savoirs faire des services techniques de l'APC de Sétif dans l'aménagement des espaces verts et des espaces publics, le renforcement des services techniques en charge de l'éclairage public au travers du projet de mise en lumière de la mosquée El Atik comme projet pédagogique support et l'accompagnement de l'Agence d'urbanisme de Sétif (URBASE) sur des projets urbains en cours et dans sa mutation statutaire.

Cette première étape a été également marquée par le lancement d'échanges culturels avec, notamment, l'organisation des journées culturelles de Sétif à Lyon en septembre 2012.

Un tournant a été pris dans cette coopération où les partenaires se connaissent maintenant mieux et sont engagés dans des relations de confiance.

b) - Plan d'actions de la coopération 2013-2015 et plan de financement prévisionnel

La nouvelle convention prévoit de poursuivre les actions engagées depuis 2010. Les axes proposés sont donc les mêmes que précédemment, à savoir :

- le développement des relations économiques,
- les espaces publics et les espaces verts,
- l'éclairage public,
- le développement urbain et durable.

Par ailleurs, à l'issue de la première convention, 2 autres thématiques pourront être développées et demandent un temps de réflexion. Il s'agit :

- des échanges culturels,
- des transports et des déplacements. Cette thématique nécessitera la mobilisation d'une équipe technique lyonnaise pluridisciplinaire.

Une première étape consistera à définir les objectifs et les thématiques de cette coopération et de démarrer les premières actions avant la fin de cette convention.

Le programme de coopération sera mis en oeuvre selon les modalités suivantes :

- la Communauté urbaine et la Ville de Lyon s'engagent à organiser des missions d'expertise techniques d'une semaine à Sétif (6 par an en moyenne) et des accueils de stagiaires d'une semaine à Lyon (6 par an en moyenne), dans les domaines techniques qui relèvent de sa compétence,
- la Communauté urbaine prendra en charge annuellement les frais de transport aérien des 6 missions, les frais d'hébergement pour l'accueil de 4 stagiaires ainsi que des frais de communication et de traduction,
- la Ville de Lyon prendra en charge les frais d'hébergement pour l'accueil de 2 stagiaires par an, dans les domaines techniques qui relèvent de sa compétence,
- la Wilaya de Sétif prendra en charge les frais d'hébergement à Sétif de 3 missions d'expertise, les frais de transport aérien de 3 stagiaires par an ainsi que la moitié des éventuelles prestations extérieures à Sétif,
- l'APC de Sétif prendra en charge les frais d'hébergement à Sétif de 3 missions d'expertise, les frais de transport aérien de 3 stagiaires par an ainsi que la moitié des éventuelles prestations extérieures à Sétif.

Le plan de financement prévisionnel annuel pour la mise en œuvre de cette coopération, figurant en annexe de la convention, prévoit pendant 3 ans les contributions suivantes :

C o m m			

un au té ur ba in e de Ly on			
Vil le de Ly on			
Wi la ya de S éti f			
A ss e m bl ée po pu lai re co m m un al e de S éti f			
T ot al			

La contribution totale de la Communauté urbaine de Lyon s'élève donc à 132 300 € pour les 3 années de la convention et se répartit comme suit :

- 88 800 € en coûts indirects (valorisation du temps de travail, charges),
- 43 500 € en coûts directs (prestations) ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention de coopération décentralisée entre la Wilaya de Sétif, l'Assemblée populaire communale (APC) de Sétif, la Ville de Lyon et la Communauté urbaine de Lyon pour la période 2013-2015 représentant, pour la Communauté urbaine, un montant total de dépenses prévisionnelles de 132 300 €, dont 88 800 € de prestations en nature et 43 500 € de prestations directes.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Les dépenses des prestations directes qui en résulteront, soit 43 500 €, seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2013, 2014 et 2015 - chapitre 011 - fonction 048 - opération n° 0P02O1916.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 26 juin 2013.